



Envoyé en préfecture le 13/05/2019
 Reçu en préfecture le 13/05/2019
 Affiché le 13/05/2019
 ID : 971-219711116-20190503-M2019_0449-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/04/004

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 03 Mai 2019

Membres en exercice :	27
Membres présents :	19
Suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstention :	01

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
 Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi trois (03) du mois de Mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du vingt-cinq Avril 2019.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys , APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, Philippe MORVAN, Irmine MICHALON, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, , SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat (Conseillers municipaux)

Pouvoir et excusée : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur Lionel APPOLINAIRE*),

Absents excusés CARENE Marie-Yvonne, MOBETIE Marie-France (conseillers municipaux)

Sont absent : ALIDOR Fritz , SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, FLÉMIN Félix (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Deshaies, le **06/05/2019**

Le Maire

 Jeanny MARC



AFFAIRE SEEVAGEN : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°34 DU 20 JUN 2017-NEGOCIATION TRANSACTIONNELLE- CONTENTIEUX CAA BORDEAUX DU 03 JANVIER 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n°34 du 20 juin 2017, le Conseil Municipal a accepté le règlement des indemnités sur 3 années de Monsieur Antoine SEEVAGEN, en réparation des préjudices matériels, immatériels et moraux causés par l'accident survenu sur la plage de « Grande Anse » le 2 février 2008.

Pour rappel, la Commune a été condamnée à payer des indemnités d'un montant de :



N° d'affichage :

SEC/2019/04/004

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 03 Mai 2019

- 136 896.51 € à Monsieur SEEVAGEN et 1 500 € à Madame Laure le Gris au titre du préjudice moral.

Les modalités de paiement ont été les suivantes :

Date	Montant versé	Bénéficiaire
Juin 2017	1 600 € incluant les intérêts complémentaires échus.	Madame Laure Le Gris (Compagne de Monsieur SEEVAGEN)
30 juin 2017	60 000 €	Monsieur Antoine SEEVAGEN
07 avril 2018	50 000 €	
30 juin 2019	26 986,51 €	
Total	136 896.51 €	

Cependant, les intérêts légaux d'un montant de 7 559.04 € n'ont pas été intégrés au total de l'indemnité.

Pour faire suite au courrier de Maître Jean-Marie SEEVAGEN en date du 03 avril 2019 sollicitant la rectification de l'erreur matérielle d'addition qui n'inclut pas le montant des intérêts légaux arrêtés à la date du 24 avril 2017.

Sachant qu'à ce jour la Commune a déjà versé la somme de 110 000 €

Considérant que le solde au 30 juin 2019 après calcul : 26 896.51€+7559.04€ s'élève à 34 455.55€

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 03 Avril 2019 de Maître Jean-Marie SEEVAGEN demandant la rectification de l'erreur matérielle d'addition et de programmation d'un règlement correspondant à la prise en compte des intérêts légaux arrêtés à la date du 24 avril 2017

Vu l'avis émis par la Commission Financière du 25 Avril 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE (1 Abstention)

Article 1 : D'INTEGRER le montant des intérêts légaux d'un montant de 7 559.04 €

Article 2 : D'ACCEPTER la modification de l'échéancier initial

Article 3 : D'ARRETER le nouveau solde à payer au 30 juin 2019 à la somme de 34 455.55 €



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° ..49

N° d'Inscription au Registre

- 19 / 04 / ...49



Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 13/05/2019

ID : 971-219711116-20190503-M2019_0449-DE

SLOW

N° d'affichage :

SEC/2019/04/004

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 03 Mai 2019

Article 3 : DONNER à Madame le Maire pouvoir pour signer les actes et entreprendre toutes démarches s'y rapportant

Article 4 : Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **06 Mai 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC

